

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

**Demandes de dérogations mineures
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U
Article 16 du règlement numéro 2018-08**

En raison de la COVID-19, le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 1^{er} mars 2021 à 19 h 15 qui se tiendra à huis clos (Salle des délibérations de l'Édifice municipal, 11, rue du Collège, Saint-André) sur les dérogations mineures suivantes :

- ❖ Requéérants : Monsieur Claude Harvey
1178, chemin Carreau
Saint-Nazaire (Québec)
G8B 7W1
- ❖ Immeuble visé : 170, chemin du lac l'Abbé
Saint-André (Québec)
- ❖ Nature de la demande : Permettre le lotissement d'un premier lot non riverain et non desservi d'une largeur de 31,57 mètres.
Permettre le lotissement d'un second lot non riverain et non desservi d'une largeur de 31,58 mètres.
Permettre le lotissement d'un troisième lot non riverain et non desservi d'une largeur de 31,57 mètres.
- ❖ Effet de la demande : Réduire la largeur minimale de 18,43 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 50,0 mètres pour un terrain non riverain et non desservi.
Réduire la largeur minimale de 18,42 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 50,0 mètres pour un terrain non riverain et non desservi.
Réduire la largeur minimale de 18,43 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 50,0 mètres pour un terrain non riverain et non desservi.

Ladite séance sera tenue à huis clos, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 1210-2020. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Saint-André met en place les mesures temporaires suivantes : toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique municipalite@standredulac.qc.ca, et ce, au plus tard le quinzième (15^e) jour suivant la publication de cet avis avant 16 h 00. La secrétaire-trésorière et directrice générale fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Saint-André ce 8^{ième} jour de février 2021.

Maude Tremblay
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maude Tremblay, directrice générale de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 8^e jour de février 2021, entre 8 h et 16 h.

Maude Tremblay
Secrétaire-trésorière et directrice générale